

## ETUDE DE CAS expertise CONVENTION ACCORD

### Le contexte

- Une entreprise de 11 000 salariés
- Secteur médias communication

### La situation :

L'entreprise envisage de s'engager dans une politique d'emploi des travailleurs handicapés.

A ce titre, elle a réalisé un diagnostic conseil dont les conclusions lui proposaient comme pistes de contractualisation soit la signature d'une convention avec l'Agefiph, soit un accord avec ses partenaires sociaux. Le souhait de démarrer cette politique rapidement et de façon souple, l'a fait se diriger dans un premier temps vers une convention. Les négociations avec les partenaires sociaux en vue de la signature d'un accord ont été entamées quelques temps après.

Comment s'assurer du bon déroulement du processus de contractualisation de sa politique d'emploi envers les travailleurs handicapés ?

### Nos actions

Notre accompagnement de l'entreprise à la signature de la convention s'est concrétisé par :

- La réalisation du diagnostic conseil afin d'identifier les grands axes de la convention : Recrutement / Formation / Maintien dans l'emploi
- La rédaction du contenu de la convention, en collaboration avec le comité de pilotage interne de l'entreprise et l'Agefiph, selon les données de l'entreprise et dans le respect d'engagements réalistes
- La définition du budget associé pour chacun des axes
- L'accompagnement de la négociation avec l'Agefiph, jusqu'à la signature de la convention

L'accompagnement de l'entreprise dans les négociations avec les partenaires sociaux en vue de la signature d'un accord agréé a été ensuite mis en œuvre :

- Proposition d'un projet d'accord : rédaction complète, projet de budget réparti sur 3 ans et ventilé par grands axes, descriptif des actions, dans le respect intégral des exigences de l'Agefiph et de la DDTEFP
- Préparation avec les équipes du comité de pilotage des négociations avec les partenaires sociaux et la DDTEFP

### Les résultats

- Pour la convention : signature dans un délai d'un mois
- Pour l'accord : signature dans un délai de quatre mois et de 4 organisations syndicales sur 5. Agrément obtenu de la DDTEFP pour l'accord.

L'expertise juridique des consultants JLO Conseil est garante de la validité des accords signés, de même que leur connaissance des exigences de l'Agefiph et des DDTEFP. Le professionnalisme et l'expérience de nombreux accords réussis leur permettent d'intervenir pour tous types d'entreprises.